



Nouvelle rentrée pour la LP e-grh d'Aurillac

DECEMBRE 2017

UNE RENTRÉE BIEN ENTAMÉE

Le 11 Septembre, a eu lieu la rentrée des 32 étudiants en Licence Pro E-GRH de l'IUT d'Aurillac. Une formation qui a débuté sur les chapeaux de roues.

DES ÉTUDIANTS CHOUCROUTÉS

Les futurs licenciés en Ressources Humaines ont participé à un séminaire d'intégration les 11 et 12 Octobre entièrement organisé par les responsables de la Licence Ressources Humaines.



VISITE DE LA COUR D'APPEL DE RIOM

- Les étudiants ont eu droit à une visite guidée de la Cour d'Appel de Riom. Ils ont découvert cet univers juridique. Au programme : visite des salles de détention pré-audience, bibliothèque, Chapelle. Puis ils ont assisté à plusieurs audiences concernant le droit du travail.

L'IUT GEA TOURNÉ VERS LE FUTUR.

Durant ce séminaire, les étudiants ont été chaleureusement accueillis par les salariés du centre de télétravail de Murat créé en 2009. Un espace entièrement réfléchi et aménagé qui rassemble les télétravailleurs souhaitant un lieu agréable et confortable pour réaliser au mieux leur travail. Ensuite, Kevin GOUBAULT a proposé une visite du FabLab (création 2017) : centre d'impression numérique 3D à la pointe de la technologie (ouvert à tous particuliers et entreprises). Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'IUT GEA d'Aurillac de rappeler son engagement dans un enseignement moderne.



ÉMERGENCE D'UNE COHÉSION DE GROUPE

C'est lors d'une activité un peu particulière que l'ensemble des étudiants ont mis à l'épreuve la cohésion de groupe. En effet une course d'orientation a été soigneusement organisée par l'équipe pédagogique dans l'optique de créer une synergie entre les futurs diplômés et ainsi favoriser le travail de groupe.





L'alternance au coeur du processus de professionnalisation

DECEMBRE 2017

UNE NOUVELLE VISION DE L'ALTERNANCE

L'image de l'alternance a changé en France. Plus besoin de prouver les bienfaits de ce mode de formation. Employeurs comme étudiants y trouvent leur compte.



FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

34% des étudiants poursuivent leurs études supérieures en alternance. Pour cause, une insertion facilitée sur le marché du travail. En effet, les étudiants qui ont l'occasion de laisser leurs cahiers et de s'immerger dans le monde du travail développent une maturité, un savoir et un savoir-faire qui fait la différence.

DES EMPLOYEURS SATISFAITS

Si ce système fonctionne c'est bien parce que les entreprises tirent elles aussi des avantages. L'intégration d'un salarié en apprentissage n'est pas excessivement coûteux. Le jeune salarié est complètement flexible, il n'a en effet aucune mauvaise habitude de travail et sera donc plus facile à former. Il assimilera plus aisément les méthodes de travail ainsi que la culture de l'entreprise d'accueil.

UN APPRENTI NE RAPPORTE PAS LE CAFÉ!

Certains seront peut-être navrés de l'apprendre mais les conditions d'apprentissage sont claires. L'entreprise accueillante doit fournir à l'apprenti des missions en rapport avec sa formation. Cette expérience doit répondre à la fois aux besoins de l'employeur et de l'apprenti.

Disons oui à l'alternance

QUEL TYPE DE CONTRAT CHOISIR

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation? Pas facile pour les parties de cerner la différence. Une prestation quasi-identique mais des droits différents. Nous attendons impatiemment les réformes à venir sur l'apprentissage au printemps 2018.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).